



## **Conseil économique et social**

Distr. générale  
4 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Commission du développement durable  
constituée en comité préparatoire du  
Sommet mondial pour le développement durable  
Deuxième session préparatoire  
28 janvier-28 février 2002**

### **Contribution au Sommet de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa septième session**

#### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable la contribution à ce sommet de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa septième session (voir annexe), que le Secrétaire exécutif de la Convention a présentée en application de la décision 55/443 de l'Assemblée générale.



## Annexe

### Déclaration ministérielle de Marrakech

*Les Ministres et chefs de délégation réunis à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,*

*Considérant* l'objectif de la Convention, défini à l'article 2,

*Réaffirmant* que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté figurent au tout premier rang des priorités des pays en développement parties à la Convention,

*Estimant* que la recherche de solutions aux nombreux problèmes liés aux changements climatiques contribuera à la réalisation du développement durable,

*Conscients* que le Sommet mondial pour le développement durable offre une excellente occasion de s'occuper des liens qui existent entre les changements climatiques et le développement durable,

1. *Prennent note* des décisions constituant les Accords de Marrakech, adoptées par la Conférence des Parties à la Convention à sa septième session, tenue dans cette ville, qui ouvrent la voie à l'entrée en vigueur en temps voulu du Protocole de Kyoto;

2. *Demeurent* profondément préoccupés de ce que tous les pays, et en particulier les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires, se trouvent aujourd'hui davantage exposés aux effets nocifs des changements climatiques;

3. *Considèrent* que, dans ce contexte, les problèmes de pauvreté, de dégradation des sols, d'accès à l'eau et à la nourriture et de santé restent au centre des préoccupations de la communauté internationale et que, partant, il convient de continuer de chercher à développer par divers moyens les synergies entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, en vue de parvenir à un développement durable;

4. *Soulignent* qu'il importe de renforcer les capacités et de mettre au point et diffuser des technologies de pointe pour les secteurs clefs du développement, en particulier celui de l'énergie, et d'investir dans ces secteurs, y compris en faisant appel au secteur privé et en ayant une démarche axée sur le marché, ainsi qu'en s'appuyant sur des politiques publiques d'accompagnement et sur la coopération internationale;

5. *Soulignent* qu'il faut s'attaquer aux changements climatiques et à leurs effets négatifs en agissant en coopération à tous les niveaux et saluent les efforts de toutes les parties pour appliquer la Convention;

6. *Prient* le Président de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention et le Secrétaire exécutif de la Convention de continuer à prendre une part active au processus préparatoire du Sommet, et de participer de même au Sommet, ainsi que de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties à la Convention à sa huitième session.

---